

**Séance publique du 13 décembre 2004**

**Délibération n° 2004-2397**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Autorisation de signer un avenant au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence de la délégation de service public du chauffage urbain de Lyon et de Villeurbanne**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0939 en date du 13 décembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence de la délégation de service public du chauffage urbain de Lyon et de Villeurbanne.

Ce marché a été notifié sous le n° 030078T le 16 janvier 2003 au groupement d'entreprises Berim-Bonnard et Gardel pour un montant de 220 919,98 € HT, soit 264 220,30 € TTC.

Le marché prévoyait notamment des missions d'audit et d'analyse prospective ; d'assistance à la passation d'un nouveau contrat de délégation de service public ; d'assistances techniques et économiques diverses lors des opérations à mener pour la sortie du contrat actuel ou la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public.

Ces derniers éléments de mission s'élevaient à 13 317,95 € HT dans le contrat initial.

A la suite des sujétions techniques imprévues lors des opérations à mener pour la sortie du contrat actuel notamment lors de l'analyse de la situation des contrats annexes à la concession et de la définition des obligations à reprendre et à la suite du renforcement de l'information des usagers notamment aux vues des obligations réglementaires de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative des services publics locaux, le montant initial de ces éléments de mission doit être porté à 38 860,16 € HT par la conclusion d'un avenant.

Celui-ci, d'un montant de 25 542,21 € HT, soit 30 548,48 € TTC porterait le montant total du marché à 246 462,19 € HT, soit 294 768,78 € TTC, soit une augmentation de 11,56 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres le 2 décembre 2004 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 030078T conclu avec le groupement d'entreprises Berim-Bonnard et Gardel d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence de la délégation de service public du chauffage urbain de Lyon et de Villeurbanne. Cet avenant d'un montant de 25 542,21 €HT, soit 30 548,48 €TTC porte le montant total du marché à 246 462,19 €HT, soit 294 768,78 €TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 320 - centre de gestion 5 320 - compte 617 300 - fonction 812 - ligne de gestion 018 143.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,